

FORCE OUVRIERE

1, rue Sédillot – 67000 **STRASBOURG**

fneclfoststrasbourg@gmail.com

Tél : 06 17 33 61 57 et 06 31 08 76 78

Déclaration des élus Force Ouvrière au CSASD-FS du jeudi 10 décembre 2025

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation spécialisée départementale du Bas-Rhin,

La **FNEC FP-FO 67** tient à débuter cette séance en exprimant son effroi et sa colère face à l'escalade de la violence qui frappe nos personnels. En l'espace de quelques jours, deux événements tragiques sont venus rappeler la réalité brutale du terrain, bien loin des discours lénifiants du ministère.

À Sanary-sur-Mer, une de nos collègues a été poignardée en plein cours par un élève. Un acte prémedité qui touche au cœur de nos missions et de notre intégrité physique. À Pau, c'est un directeur d'école qui a été menacé par un enfant de 7 ans armé d'un couteau.

Pour la **FNEC FP-FO 67**, ces drames ne sont pas des « faits divers » isolés.

La **FNEC FP-FO 67** ne se contentera pas de minutes de silence ou de communiqués de compassion. Nous exigeons des actes : le recensement exhaustif de tous les actes de violence, la création de places dans les structures spécialisées (ITEP, IME) et une protection immédiate et effective pour chaque agent menacé.

D'autre part la **FNEC FP-FO 67**, dénonce l'absence de Monsieur le Directeur académique, pour la deuxième fois consécutive, pour présider cette instance.

Ce dernier ; lors de sa prise de fonctions à la tête du département, avait demandé aux organisations syndicales de l'alerter personnellement lorsque des situations étaient de nature à dégrader les conditions de travail des agents placés sous son autorité.

La **FNEC FP-FO 67** va profiter de cette déclaration liminaire pour répondre précisément à ce souhait. Nous vous remercions, madame la présidente, de lui transmettre ces alertes.

Protection sociale complémentaire : une source majeure d'inquiétude

La **FNEC FP-FO** est la seule organisation syndicale à avoir voté contre la mise en place de la Protection sociale complémentaire obligatoire.

Au-delà du fait qu'elle se traduit concrètement par un surcoût pour de nombreux agents, en particulier ceux souhaitant des garanties renforcées, une prévoyance ou l'affiliation de leurs

ayants droit, cette PSC, présentée comme une avancée, est devenue, comme nous l'avions annoncé, une source d'inquiétude majeure pour nos collègues.

Cette inquiétude est telle que près de 200 personnels se sont inscrits à nos formations syndicales sur ce sujet le mois dernier.

Elle s'est encore accrue depuis que les agents ont dû se positionner, le mois dernier, sur le choix des options, dans un contexte d'opacité totale.

De nombreux collègues, non affiliés auparavant à la MGEN et désormais contraints de la rejoindre, ont dû prendre des décisions lourdes de conséquences sans disposer d'aucune information fiable.

Ils ont été sommés par leur ancienne mutuelle de faire un choix immédiat, sans savoir :

- s'ils devaient conserver ou non leur contrat de prévoyance,
- à quel coût,
- avec quelles garanties,
- ni même si la MGEN proposera une prévoyance équivalente.

Pire encore : les collègues venant d'autres mutuelles ignorent toujours s'ils subiront des délais de carence entre la résiliation de leur ancien contrat, qu'ils doivent décider dès à présent, et la mise en œuvre effective des garanties de la MGEN, lesquelles ne sont toujours pas connues.

La **FNEC FP-FO 67** vous alerte donc solennellement, Monsieur le Directeur académique, sur les conséquences concrètes et immédiates de la PSC et génératrice de RPS sur les personnels de notre département.

Délais de traitement des dossiers médicaux : une situation inacceptable

La **FNEC FP-FO 67** vous alerte également sur les délais de traitement particulièrement excessifs concernant les demandes de CITIS, de congé de longue maladie (CLM) ainsi que leurs renouvellements.

Ces dysfonctionnements plongent de nombreux agents dans des situations administratives et financières extrêmement difficiles, certains ne sachant même plus dans quelle position administrative ils se trouvent.

La **FNEC FP-FO 67** demande :

- Le traitement dans les plus brefs délais, de l'ensemble des dossiers actuellement en souffrance, certains depuis plusieurs mois, voire plus d'un an ;
- L'attribution de moyens humains suffisants au service du rectorat concerné, par l'ouverture et l'abondement de postes, afin de garantir un traitement des dossiers compatible avec le respect des droits des personnels.

Fusions d'écoles et directions multiples : des risques avérés pour la santé des personnels

La **FNEC FP-FO 67** vous alerte également sur la multiplication des fusions d'écoles et des expérimentations de directions multiples, consistant à confier la direction de plusieurs écoles distinctes à une seule personne.

Ces organisations entraînent une surcharge de travail, une désorganisation des équipes et une dégradation manifeste des conditions de travail, exposant les personnels à des risques accrus, notamment en matière de risques psychosociaux.

La **FNEC FP-FO 67** demande :

- l'abandon des décisions conduisant à confier la direction de structures dépassant 15 classes à une même personne ;
- la prise en compte systématique des impacts sur la santé et les conditions de travail avant toute réorganisation.

Les visites d'établissements récemment menées en formation spécialisée départementale et académique ont permis de constater des situations particulièrement dégradées.

Nous pensons notamment à l'école Ziegelwasser, où un directeur unique a été nommé pour assurer la direction, sans aucune aide, de deux écoles distinctes scolarisant 350 élèves ;

Cette situation entraîne une perte de disponibilité du directeur pour les équipes, les parents et les élèves, une sur-sollicitation, un travail empêché malgré les 50 heures hebdomadaires mise en œuvre par le directeur, une impossibilité d'assurer le pilotage pédagogique, une réduction du nombre des conseils des maitres. Ni le directeur, ni l'équipe ne perçoivent le bénéfice ou la plus-value de cette nouvelle organisation de la direction qui porte préjudice à la maternelle

Nous pensons également à l'école Foch-Menuisiers de Bischwiller, école éclatée sur trois sites, scolarisant 550 élèves, avec un directeur unique assisté d'un professeur des écoles entièrement déchargé, montage pour le moins baroque.

Cette école à la taille d'un collège... sans en avoir les moyens.

Les bâtiments sont éloignés les uns des autres, la communication se fait par messagerie électronique plutôt que de vive voix, les problèmes de coordination et de sécurité sont quotidiens : sonnettes perturbant les classes plusieurs fois par jour, classes laissées sans surveillance, élèves circulant parfois plus de quarante minutes avec une simple feuille d'absence.

Avec l'ensemble des organisations syndicales, la **FNEC FP-FO 67** demande la défusion des écoles Foch et Menuisiers et l'abandon du projet de fusion à l'école Ziegelwasser afin de revenir à des structures à taille humaine.

Expérimentations pédagogiques : l'épuisement des équipes

La **FNEC FP-FO 67** vous alerte également sur plusieurs expérimentations départementales aux conséquences très préoccupantes.

À l'école des Roses de Haguenau, nous avons constaté un dispositif d'inclusion totale en classe ordinaire de tous les élèves relevant du dispositif ULIS. L'ensemble de l'équipe est éprouvé et des collègues très investis et présent depuis plus de 25 ans songent à quitter l'école. Une collègue, totalement déstabilisée et au bord du burn-out, ayant sollicité un rendez-vous avec son IEN deux jours auparavant, s'est vu évoquer comme seule perspective une mise en disponibilité alors que son état de santé est extrêmement préoccupant.

Dans les écoles Exen-Pires et Exen-Schweitzer, une autre expérimentation a conduit à la rédaction de neuf fiches SST dans les 3 derniers jours émanant de six collègues différents. Elles portent notamment sur :

- la surveillance des portails confiée aux AESH au détriment de l'accompagnement des élèves dont ils ont la charge ;
- la mise en place d'une salle dite « sensorielle » accueillant des élèves autistes de deux écoles distinctes, sous la seule surveillance d'AESH.

Cette organisation conduit des élèves à changer de bâtiment, voire d'école, sous la seule surveillance d'un AESH, tout en restant comptabilisés dans les effectifs des enseignants, ce qui pose de graves problèmes de responsabilité, de sécurité et de conditions de travail.

Remplaçants : un changement de statut sans respect des instances

Enfin, la **FNEC FP-FO 67** vous alerte sur l'inquiétude grandissante des personnels remplaçants du département, qui ont appris récemment que leur statut allait être modifié sans que ni la formation spécialisée départementale ni la formation spécialisée académique n'aient été saisies.

Cela constitue le non-respect de l'article R.253-19 du Code général de la fonction publique, qui prévoit que la formation spécialisée doit être consultée pour avis sur tout projet de texte relatif à l'organisation du travail.

La **FNEC FP-FO 67** avec d'autres organisations syndicales demande le respect plein et entier de cette obligation réglementaire, par la présentation d'un projet exhaustif, stabilisé et documenté, permettant une analyse complète de ses conséquences sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Elle présentera un avis sur ce sujet avec les autres organisations syndicales.

La **FNEC FP-FO 67** réaffirme sa détermination à défendre l'École publique, les conditions de travail des personnels et le droit des élèves à une instruction de qualité.

Pour la **FNEC FP-FO**,
Jacques POUSSE